



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

filière bois

Question écrite n° 24523

Texte de la question

M. Christian Franqueville attire l'attention de Mme la ministre du commerce extérieur sur la nécessité de soutenir la filière bois à l'exportation. Avec plus de 25 millions d'hectares boisés dont 16 en métropole et 9 dans les régions ultramarines, la France est le 3e pays le plus boisé de l'Union européenne. Les forêts publiques et privées couvrent plus du tiers du territoire national et constituent un atout considérable pour notre pays. La filière forêt-bois représente en effet plus de 3,5 millions de propriétaires forestiers, près de 450 000 emplois et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. Cependant, malgré son formidable potentiel, cette filière fait aujourd'hui face à d'importantes difficultés qui se traduisent par une balance commerciale déficitaire de plus de 6 milliards d'euros, le 2e poste après l'énergie. Ceci s'explique en grande partie par des déficiences organisationnelles et structurelles du marché. Les filières de transformation locales comme les scieries, maillons stratégiques de la chaîne, sont en fort déclin et ne sont pas compétitives au niveau européen. Ceci en raison d'une insuffisance d'investissement et de modernisation. Le bois français, en majorité composé de feuillus, est ainsi exporté en bois rond vers les États-Unis, les pays nordiques ou l'Allemagne et nous revient sous forme de produits élaborés, en charpentes, panneaux pour meubles ou même comme bois de construction. Nous perdons donc la majeure partie de la valeur ajoutée sur ces produits. Les industries de l'ameublement et du meuble de style peinent par ailleurs à gagner des parts de marchés à l'étranger, aussi bien en Europe, au Moyen-Orient ou en Afrique du nord, où de nombreuses opportunités sont à saisir. Il est impératif que le Gouvernement soutienne la filière à l'export. Il lui demande ainsi quelles mesures elle souhaite mettre en place pour d'une part accompagner les entreprises de première transformation pour les rendre plus compétitives sur le plan international, et d'autre part pour accompagner la filière à l'export, notamment à travers Ubifrance.

Texte de la réponse

Afin de préparer le volet « forêt » du projet de loi d'avenir sur l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt, le Premier ministre a confié à M. Jean-Yves Caillet, député de l'Yonne, une mission de réflexion sur l'avenir de la forêt française et de la filière bois. Ce rapport, qui a été remis au Premier ministre début juillet, aborde notamment la structuration d'ensemble de la filière. La filière bois se compose de quatre groupes de produits distincts : le bois brut, les articles en bois (bois sciés, panneaux, autres éléments de menuiserie et charpente, emballages en bois...), les papiers et cartons (pâte à papier, papier et carton, papier et carton ondulés et emballages en papier ou en carton...) et les meubles en bois. En 2012, la filière bois affichait un déficit commercial de 6,5 Mds€, soit le troisième déficit sectoriel le plus élevé hors énergie après l'habillement (- 8,7 Mds€) et les ordinateurs (- 7,3 Mds€), qui s'est creusé de 2,2 Mds€ depuis 2003. Les importations de la filière bois se sont élevées à 15,8 Mds€ en 2012 (soit 3 % des importations françaises) et les exportations à 9,2 Mds€ (soit 2 % des exportations françaises) ; les échanges de cette filière ont été peu dynamiques au cours de la dernière décennie, les importations ayant crû de 2 % en moyenne annuelle tandis que les exportations restaient stables. Par groupe de produits, l'essentiel des échanges se concentrent sur les « papiers et cartons » qui représentaient 56 % des importations et 68 % des exportations, une part stable au cours des dix dernières années ; ces produits présentaient également le déficit le plus élevé (- 2,6 Mds€ en 2012), en dégradation de - 0,6 Md€ sur dix ans.

Dans ce groupe de produits, la pâte à papier constitue le deuxième déficit (- 668 M€) après les papiers et cartons ondulés (- 857 M€) et devant les articles en papier à usage sanitaire ou domestique (- 602 M€). Les échanges sont très concentrés sur nos principaux partenaires européens (Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Royaume-Uni). En 2012, l'Allemagne a ainsi été notre premier client (21 % des ventes totales) et notre premier fournisseur (23 % des achats). Les meubles en bois présentent le deuxième plus important déficit (- 2,3 Mds€) et la plus forte dégradation (- 1 Md€) entre 2003 et 2012 en raison de la baisse des exportations sur les dix dernières années (- 2 % en moyenne annuelle) et d'une hausse des importations (+ 4%). Les meubles en bois pesaient pour 20 % des importations de la filière bois en 2012 et 9 % des exportations. En termes de pays partenaires des échanges français, l'Italie (pour les meubles haut de gamme) et la Chine (passée du 9e au 2e rang en tant que fournisseur de la France en dix ans, principalement sur la basse-moyenne gamme), sont les deux premiers pays fournisseurs de la France pour environ 20 % chacun de l'ensemble des meubles importés (550 M€). Viennent ensuite l'Allemagne et la Pologne pour respectivement 15 % et 8 % des achats. En 2012, la Suisse a été le premier pays client de la France pour les meubles en bois, les ventes sur ce marché ayant représenté 16 % de l'ensemble des meubles exportés (soit 120 M€). Viennent ensuite l'Allemagne, la Belgique et les États-Unis pour des poids respectifs de 14 %, 11 % et 8 %. Les articles en bois (composés essentiellement du bois de construction) représentaient 23 % des importations et 20 % des exportations en 2012 ; ils étaient déficitaires à hauteur de - 1,7 Md€ en 2012, un déficit en dégradation de - 0,7 Md€ sur dix ans. Nos principaux clients sont l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne et l'Italie. Pour nos principaux fournisseurs, la Chine prend la place de l'Espagne qui reste néanmoins dans le top 10. Nos dix premiers partenaires concentrent 80 % de nos exportations et 70 % de nos importations dans le secteur. Enfin, les échanges de bois brut en valeur sont faibles (1 % des importations et 4 % des exportations de la filière bois) mais étaient la seule catégorie de produit présentant un très léger excédent commercial (0,1 Md€) en 2012. Ils sont restés quasiment stables au cours des dix dernières années. En 2012, la France a vendu pour 537 millions de tonnes de bois brut à l'étranger (0,4 Md€). Nos premiers clients ont été tout d'abord la Belgique, l'Italie, la Chine et l'Allemagne. Les bois bruts les plus exportés par la France sont les bois de conifère (119 M€ en 2012), la gomme arabique (89 M€), les bois de chêne (36 M€) et de hêtre (31 M€). Du côté de nos importations, le Soudan (pour la gomme arabique), l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas représentent nos fournisseurs privilégiés. Les quatre premiers produits d'importation dans la catégorie « bois brut » sont les gommes (65,9 M€ dont 50,1 M€ de gomme arabique en 2012), devant les bois bruts de conifères (53,9 M€), les « plantes vivantes, feuillages et graines » (43,3 M€) et les bois bruts de bois tropicaux (40,4 M€). Le rapport remis par Jean-Yves Caullet au Premier Ministre propose plusieurs pistes pour une véritable stratégie du commerce extérieur des bois bruts et des produits finis qui sont en cours d'analyse par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Christian Franqueville](#)

Circonscription : Vosges (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24523

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4314

Réponse publiée au JO le : [13 août 2013](#), page 8688